

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

FEDERATION DU CREDIT MUTUEL ANTILLES - GUYANE

Adresse : Rue du professeur R Garcin, 97200 Fort de France
Siret : 682 033 261 00016

*Comptes globalisés approuvés
par l'assemblée générale du 15 mai 2009*

I.- Bilan au 31 décembre 2008

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/2008	31/12/2007	% d'évolution
Caisse, banques centrales, C.C.P.	27 624	22 546	23
Effets publics et valeurs assimilées.			
Créances sur les établissements de crédit.	198 088	123 993	60
Opérations avec la clientèle.	1 237 093	1 138 297	9
Obligations et autres titres à revenu fixe.			
Actions et autres titres à revenu variable.			
Participations et autres titres détenus à long terme.	537	227	137
Parts dans les entreprises liées.	3 326	3 058	9
Crédit-bail et location avec option d'achat.			
Location simple.			
Immobilisations incorporelles.	612	612	0
Immobilisations corporelles.	6 980	7 136	-2
Capital souscrit non versé.			
Actions propres.			
Autres actifs.	23 094	26 033	-11
Comptes de régularisation.	35 515	29 283	21
Total de l'actif.	1 532 869	1 351 185	13

Passif	31/12/2008	31/12/2007	% d'évolution
Banques centrales, C.C.P.			
Dettes envers les établissements de crédit.	379 499	243 794	56
Opérations avec la clientèle.	875 033	843 730	4
Dettes représentées par un titre.	59 733	71 890	NS
Autres passifs.	12 656	15 696	-19
Comptes de régularisation.	29 233	16 829	74
Provisions.	12 608	10 820	17
Dettes subordonnées.			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).	56 781	51 743	10

Capitaux propres hors FRBG.	107 326	96 683	11
Capital souscrit.	36 323	35 632	2
Primes d'émission.			
Réserves.	60 412	55 184	9
Ecarts de réévaluation.			
Provisions réglementées et subventions d'investissement.			
Report à nouveau (+/-).	-54	-1 263	NS
Résultat de l'exercice (+/-).	10 645	7 130	49
Total du passif.	1 532 869	1 351 185	13

Hors bilan	31/12/2008	31/12/2007	% d'évolution
Engagements donnés :			
Engagements de financement.	140 865	166 089	-15
Engagements de garantie.	8 677	5 514	57
Engagements sur titres.	0	0	NS
Engagements reçus :			
Engagements de financement.	40 400	40 400	0
Engagements de garantie.	47 296	44 765	6
Engagements sur titres.	0	0	NS

II.- Compte de résultat :

(En milliers d'euros.)	31/12/2008	31/12/2007	% d'évolution
Intérêts et produits assimilés.	76 395	67 979	12
Intérêts et charges assimilées.	-37 242	-26 510	40
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées.			
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées.			
Produits sur opérations de location simple.			
Charges sur opérations de location simple.			
Revenu des titres à revenu variable.	58	44	32
Commissions (produits).	28 734	26 421	9
Commissions (charges).	-5 069	-4 908	3
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.	65	39	67
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.			
Autres produits d'exploitation bancaire.	385	522	-26
Autres charges d'exploitation bancaire.	-407	-582	-30
Produit net bancaire.	62 919	63 004	0
Charges générales d'exploitation.	-34 339	-33 314	3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.	-1 059	-1 069	-1
Résultat brut d'exploitation.	27 521	28 621	-4
Coût du risque.	-3 258	-3 420	-5
Résultat d'exploitation.	24 263	25 201	-4
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.	-20	-26	-23
Résultat courant avant impôt.	24 243	25 175	-4
Résultat exceptionnel.	49	32	53
Impôts sur les bénéfices.	-8 609	-8 837	-3
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées.	-5 038	-9 240	-45

Résultat net.	10 645	7 130	49
---------------	--------	-------	----

III.- Affectation du résultat

La répartition du résultat de 2008 se décompose ainsi :

- Réserves et report à nouveau : 9 780k€
- Intérêts de parts B : 865 k€

IV.- Annexes aux comptes annuels au 31/12/2008

Impact de la crise financière

Conformément aux recommandations de transparence financière édictées par le Groupe de Travail associant le Secrétariat Général de la Commission Bancaire, la Fédération Bancaire Française et l'Autorité des Marchés Financiers, le Crédit Mutuel Antilles-Guyane confirme qu'il ne détient ni ne présente aucune exposition à des risques sur les produits complexes et illiquides, et n'a donc enregistré aucune perte de valeur sur ce même type de produits.

La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central au sens des dispositions des articles 511-30 et suivants du Code monétaire et financier. L'organe central est chargé de veiller à la cohésion du réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements affiliés, en prenant toutes les mesures nécessaires pour garantir leur liquidité et leur solvabilité. Au Crédit Mutuel, ces dispositions se traduisent notamment par l'alimentation, à hauteur de 2% des dépôts, d'un compte ouvert à la Caisse centrale du Crédit Mutuel destiné à garantir, en cas de besoin, la liquidité des affiliés.

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Les comptes globalisés qui sont présentés ont été établis conformément aux principes comptables généraux ainsi qu'aux règles édictées, selon le cas, soit par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), soit par le Comité de la réglementation comptable (CRC).

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- La continuité de l'exploitation
- La permanence des méthodes
- L'indépendance des exercices.

La présentation des comptes annuels obéit aux prescriptions du règlement n°2000/03 du Comité de la réglementation comptable.

1. 1 Principes et périmètre de globalisation des comptes

La globalisation des comptes est une opération qui consiste à agréger les comptes individuels des différentes entités du périmètre.

Elle comporte essentiellement comme opérations :

- Le cumul des comptes sociaux individuels,
- L'élimination des opérations réciproques (actif, passif, charges, produits et hors bilan),
- L'élimination des titres de participation et des dividendes perçus entre sociétés incluses dans le périmètre de globalisation.

Les entités qui forment le périmètre de globalisation au 31 décembre 2008 sont :

- La Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (association loi 1901)
- Dix-neuf Caisses locales (Société Coopérative à Capital Variable)
- La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (Société Coopérative à Capital Variable)

1. 2 Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit font l'objet d'un suivi attentif, et sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

1. 3 Créances douteuses

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- En cas de survenance d'une échéance impayée de plus de neuf mois aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours,
- Lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.),
- Lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

Le système de « contagion » est en vigueur dans le groupe, à savoir, la classification en créance douteuse d'un encours accordé à une personne physique ou morale entraîne l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts comptabilisés des créances douteuses sont provisionnés à 100%.

Les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC 2003/03, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». Ce processus est automatisé et la faculté de dérogation à ce principe introduite par l'avis n° 2003/G du 18 décembre 2003 du comité d'urgence du CNC n'est pas utilisée. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement CRC 2002/03 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

1. 4 Les titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation détenus par le groupe sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de provisions individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence à la situation nette est inférieure au prix d'acquisition.

Ces investissements avaient été réalisés à l'époque dans l'intention de favoriser le développement des entreprises concernées sans rechercher à avoir d'influence dans leurs gestions.

Ces titres sont évalués en fonction de l'actif net.

1. 5 Les immobilisations

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

1. 6 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice.

Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture.

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

1. 7 Instruments financiers à terme

Treize contrats de taux d'intérêt ont été conclus avec le CIC et la BFCM au cours de l'exercice 2008 pour un montant total de 102.500k€. Ils ont été conclus pour couvrir des emprunts à taux variable contre une hausse des taux, en souscrivant des swaps taux fixe contre taux variable.

en K€	Nominal	Jambe reçue	Jambe payée	Début	Échéance
BFCM	11 000	5,14	4,11	10/10/2008	10/10/2014
BFCM	6 000	5,14	4,07	10/10/2008	10/10/2013
BFCM	8 000	5,14	4	10/10/2008	10/10/2012
CM-CIC	2 000	3,85	3,53	02/12/2008	02/12/2015
CM-CIC	2 000	3,85	3,52	02/12/2008	02/12/2012
BFCM	28 000	5,14	4	10/10/2008	10/10/2012
CM-CIC	2 000	3,85	3,53	02/12/2008	02/12/2015
CM-CIC	14 000	3,85	3,39	02/12/2008	02/12/2014
CM-CIC	11 000	3,85	3,27	02/12/2008	02/12/2013
CM-CIC	7 000	3,85	3,17	02/12/2008	02/12/2012
CM-CIC	5 000	3,85	3,02	02/12/2008	02/12/2012
CM-CIC	2 000	3,85	2,88	02/12/2008	02/12/2011
CM-CIC	4 500	3,85	2,9	02/12/2008	02/12/2009
Total	102 500				

1. 8 Engagement en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médailles du travail.
La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité.

1. 8. 1 Régimes de retraite des employés.— Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles les employeurs et leurs salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

1. 8. 2 Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail.— Un contrat a été signé en 1999 avec les Assurances du Crédit Mutuel pour la couverture des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail.

La loi du 21 août 2003 sur les retraites a modifié les conditions de départ en retraite. Les mises en retraite des salariés à l'initiative de l'entreprise ne sont possibles depuis le 1er janvier 2004 qu'à partir de 65 ans. Les entités du périmètre de globalisation ont considéré que ces modifications n'entraînaient pas d'effets significatifs sur le niveau des engagements et sur les comptes annuels.

1. 9 Les provisions pour risques et charges

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net.

Les entités incluses dans le périmètre de globalisation peuvent être parties à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane constituent une provision forfaitaire sur les crédits. Son assiette repose sur les crédits mis en force durant l'exercice.

1. 9. 1 Provision épargne logement.— Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- Un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- Un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement CRC 2007-01. Ces provisions couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux produits d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- Pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et les encours d'épargne minimum attendus. Ces encours minimum sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5% sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- Pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

1. 9. 2 Les fonds pour risques bancaires généraux.— Institué par le règlement CRBF-90-02 relatif aux fonds propres, ce fonds est constitué des montants que les entités décident d'affecter à la couverture de tels risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents à la profession bancaire, parmi lesquels l'exposition aux risques de taux et de contrepartie.

Au 31 décembre 2008, les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 56.781 K€, après dotation nette de 5.038 K€ au titre de l'exercice.

2 Impôts sur les bénéfices

2.1 Le poste "Impôt sur les bénéfices" d'un montant de 8.609 k€ comprend :

- L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, majoré des contributions additionnelles ;
- Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges se rapportant aux éléments précédents ;
- L'étalement de la charge liée aux crédits d'impôt sur avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété (prêts à taux zéro) ;
- En cas de report en arrière des déficits fiscaux, le produit lié à la constatation de la créance sur le Trésor Public.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable.

A compter de 2008, la collectivité de Saint Martin a réduit les taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés, le taux normal est ramené à 22,22%, notre caisse locale a été concernée par ce changement.

2.2 Les banques distribuent à leur clientèle des avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété relevant du décret n° 2005-69 du 31 janvier 2005. Le coût de ces prêts, sans intérêt pour la clientèle, est pris en charge par l'Etat sous la forme d'un crédit d'impôt, lui-même imposable. En application de l'avis n° 2007-B du Comité d'urgence du CNC, la constatation de la charge d'impôt sur les crédits d'impôt obtenus au titre de ces avances est étalée selon une méthode actuarielle, concomitamment au produit d'intérêt déjà enregistré sur la durée de vie de ces prêts.

3. Informations diverses

1. Filiales (1) (à détailler) (+ de 50% du capital détenu par la société)										
2. Participations (à détailler) (10 à 50% du capital détenu par la société)			0	0						
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au § A										
a. Filiales françaises (ensemble)										
b. Filiales étrangères (ensemble)(4)										
2. Participations non reprises au § A										
a. dans des sociétés françaises (ensemble)			0	0						
b. dans des sociétés étrangères (ensemble)										

Immobilisations corporelles et incorporelles :

	Montant début d'exercice	Acquisitions / Dotations	Réévaluations (+/-)	Cessions / Mises au rebut / Reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
- Montant brut	18 727	1 070		485	19 312
- Amortissements- Dépréciations	11 591	1 066		325	12 332
- Montant net	7 136				0
Immobilisations incorporelles					6 980
- Montant brut	620			2	618
- Amortissements- Dépréciations	8			2	6
- Montant net	612				0
					612

Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (actif et passif du bilan) :

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Dotations brutes	Reprises	Autres variations (fluctuations du cours de change.)	Stock à la clôture de l'exercice
Dépréciations de créances (actif)	38 673	8 681	9 157		38 197
Provisions sur engagements par signature (passif)		14			14
Autres dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (passif)	7 945	1 347			9 292

. Dont dépréciations et provisions constatées en couverture des risques pays					0
--	--	--	--	--	---

Provisions :

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Provisions constituées au cours de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés et repris au cours de l'exercice	Stock à la clôture de l'exercice
Provisions relatives à des opérations bancaires ou connexes à l'activité bancaire	10 820	2 125	337	0	12 608
- Provisions pour retraites					0
- Provisions pour impôts					0
- Provisions pour restructuration					0
- Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie et sur engagements par signature	7 945	1 361			9 306
- Provisions Epargne -Logement.	1 752	567			2 319
- Autres provisions	1 123	197	337		983
Provisions relatives à des opérations non bancaires ou non connexes à l'activité bancaire (par catégorie de provisions)					
Total du poste 7 du bilan	10 820	2 125	337	0	12 608

Variation des capitaux propres entre les exercices 2008 et 2007 :

	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice (+/-)	Fin d'exercice
Total des capitaux propres hors réserves	41 499		4 206	46 914
Total des réserves	55 184	1 209	0	60 412
- Réserve légale	2 901	455		3 356
- Réserves statutaires	48 216	5 542		53 758
- Autres réserves	4 067	-769		3 298
Total	96 683	6 437	4 206	107 326

Créances et dettes correspondant à des opérations effectuées avec le réseau (pour les établissements affiliés à un organe central) :

	Informations au 31/12/2008		Informations au 31/12/2007	
	Total du poste	Dont opérations effectuées avec le réseau	Total du poste	Dont opérations effectuées avec le réseau
Créances sur les établissements de crédit	198 088	96 724	123 993	40 930
Dettes envers les établissements de crédit	379 499	362 921	243 794	230 881

Ventilation des postes "autres actifs" et "autres passifs" du bilan :

	Montants 31/12/2008	Montants 31/12/2007
Autres actifs	23 094	26 033
- Débiteurs divers	86	128
- Prime d'épargne logement	2 274	2 603
- Gestion collective codevi	0	975
- Etat	11 689	11 365
- Certificats d'association	0	310

- Dépôts et cautionnement	476	507
- Stock d'immeubles	573	706
- autres	7 996	9 439
Dont créances rattachées	0	32
Autres passifs	12 656	15 696
- Dette représentative de titres empruntés		
- Créiteurs divers		4
- Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
- Etat	9 314	9 769
- Salariés	1 522	2 033
- Organismes sociaux	1 504	1 605
- Autres	316	2 285
Dont dettes rattachées		

Ventilation des postes "comptes de régularisation" du bilan :

	Montants 31/12/2008	Montants 31/12/2007
Comptes de régularisation actif	35 515	29 283
- Valeurs à l'encaissement	14 931	10 338
- Comptes d'ajustement sur instruments financiers		
- Produits à recevoir	1 460	575
- Charges constatées d'avance	6	106
- autres	19 118	18 264
Dont créances rattachées		
Comptes de régularisation passif	29 233	16 829
- Produits constatés d'avance	7 084	6 671
- Charges à payer	3 593	3 046
- Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement		
- autres	18 556	7 112
Dont dettes rattachées		

Durée résiduelle : ventilation des créances et des dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle, des obligations et autres titres à revenu fixe, des dettes représentées par un titre :

	Durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois	Durée résiduelle de trois mois à un an	Durée résiduelle de un à cinq ans	Durée résiduelle de plus de cinq ans	Créances et dettes rattachées (1)	Total
Créances sur les établissements de crédit	112 189	0	0	85 899	0	198 088
- à vue	95 612					95 612
- à terme	16 577			85 899		102 476
Créances sur la clientèle	82 048	117 221	446 728	588 783	2 313	1 237 093
- créances commerciales	2 813					2 813
- autres concours à la clientèle	55 795	117 221	446 728	588 783	2 313	1 210 840
- comptes ordinaires débiteurs	23 440					23 440
- opérations d'affacturage						0
Obligations et autres titres à revenu fixe						0
Dettes envers les établissements de crédit	19 841	162 191	169 368	28 099	0	379 499

- à vue	9 466					9 466
- à terme	10 375	162 191	169 368	28 099		370 033
Opérations avec la clientèle	720 640	36 625	89 576	28 192	0	875 033
- comptes d'épargne à régime spécial	271 674	13 923	44 949	24 141	0	354 687
. à vue	220 039					220 039
. à terme	51 635	13 923	44 949	24 141		134 648
- autres dettes	448 966	22 702	44 627	4 051	0	520 346
.à vue	308 374					308 374
.à terme	140 592	22 702	44 627	4 051		211 972
Dettes représentées par un titre	33 164	10 556	48	15 000	965	59 733
- bons de caisse	858	980	48		20	1 906
- titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	32 306	9 576		15 000	945	57 827
- emprunts obligataires						0
- autres dettes représentées par un titre						0
Total	967 882	326 593	705 720	745 973	3 278	2 749 446

Informations sur le résultat

Intérêts et produits assimilés :

	Montants 31/12/2008	Montants 31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	76 395	67 979
- opérations avec des établissements de crédit	6 949	4 365
- opérations avec la clientèle	69 373	63 567
- opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	73	47
- autres intérêts et produits assimilés		

Intérêts et charges assimilées :

	Montants 31/12/2008	Montants 31/12/2007
Intérêts et charges assimilées :	37 242	26 510
- opérations avec des établissements de crédit	14 063	8 457
- opérations avec la clientèle	19 687	16 143
- opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 492	1 910
- opérations relatives à des dettes subordonnées		
- autres intérêts et charges assimilées		

Revenus des titres à revenu variable :

	Montants 31/12/2008	Montants 31/12/2007
Revenus des titres à revenu variable	58	44
- Actions et autres titres à revenu variable		
- Participations et autres titres détenus à long terme	58	44
- Autres parts dans les entreprises liées		

Commissions :

	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit		20
Opérations avec la clientèle	12 084	8
Opérations sur titres		7
Opérations sur change	38	
Opérations sur instruments financiers à terme	754	
Prestations de services financiers	15 858	5 034
Total	28 734	5 069

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation :

	Montants 31/12/2008	Montants 31/12/2007
Opérations sur titres de transaction		
Opérations sur change	65	39
Opérations sur instruments financiers à terme		
Total	65	39

Autres produits d'exploitation bancaire :

	Montants 31/12/2008	Montants 31/12/2007
Produits des opérations de promotion immobilière		
Quote-part des opérations faites en commun		
Charges refacturées à l'exception des charges refacturées au franc le franc		
Transferts de charges		10
Quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat		
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées effectuées à titre accessoire		
Produits sur opérations de location simple effectuées à titre accessoire	43	42
Produits provenant d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes	342	470
Total	385	522

Autres charges d'exploitation bancaire :

	Montants 31/12/2008	Montants 31/12/2007
Charges des opérations de promotion immobilière		
Quote-part des opérations faites en commun		
produits rétrocédés à l'exception des produits rétrocédés au franc le franc	141	145
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées effectuées à titre accessoire		
Charges sur opérations de location simple effectuées à titre accessoire		
Charges provenant d'activités autres que les opérations de banque et autres que les opérations connexes	266	437
Total	407	582

Charges générales d'exploitation :

	Montants 31/12/2008	Montants 31/12/2007
Frais de personnel	20 658	20 176
- Salaires et traitements	12 574	12 150

- Charges de retraites	1 451	1 383
Dont charges constatées au titre des régimes à cotisations définies*		
- Autres charges sociales	5 084	4 872
- Intéressement et participation des salariés	1 549	1 771
Autres frais administratifs	13 681	13 138
Total	34 339	33 314

Coût du risque :

	Montants nets 31/12/2008	Montants nets 31/12/2007
Dépréciations et provisions des créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit	3 258	3 420
Dépréciations et provisions sur titres à revenu fixe d'investissement (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur)		
Provisions sur engagements hors-bilan (hors instruments financiers de hors-bilan)		
Dépréciations et provisions sur titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et pour les instruments financiers à terme (en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur)		
Autres		
Total	3 258	3 420

(1) : Sont remontées dans le poste 1 du compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations et de provisions, les pertes sur créances irrécupérables ou récupérations de créances amorties, relatives aux intérêts sur créances douteuses

Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

	Gains ou pertes 31/12/2008	Gains ou pertes 31/12/2007
Sur immobilisations corporelles		
Sur immobilisations incorporelles	-20	-26
Sur titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme		
Total	-20	-26

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

	Résultat courant			Résultat exceptionnel	
	Régime de droit commun (taux normal)	Régime dérogatoire (taux réduit)	Régime dérogatoire (taux réduit)	Régime de droit commun (taux normal)	Régime dérogatoire (taux réduit)
Base	24 135	2 785	441		
Taux d'imposition	33,33%	22,22%	15%		
Impôt brut correspondant	8 045	619	66		
Crédits d'impôts, avoirs fiscaux et imputations	160				
Autres éléments (dont impôts additionnels)	39				
Impôt net (total : 8 609)	7 924	619	66		

Informations sur le Hors bilan

Engagements de financement et de garantie conclus avec les établissements de crédit et avec la clientèle :

	Etablissements de crédit	Clientèle	Total du poste

Engagements de financement donnés		140 865	140 865
Engagements de garantie donnés	0	8 677	8 677
Engagements de financement reçus	40 400		40 400
Engagements de garantie reçus	47 296		47 296

Engagements donnés concernant les entreprises liées

	Total du poste	Dont engagements concernant les entreprises liées
Engagements de financement donnés		
Engagements de garantie donnés	0	
Engagements sur titres donnés		

Autres informations

Effectif moyen ou quote-part d'effectif moyen des entreprises consolidées respectivement par intégration globale ou par intégration proportionnelle

	Informations 31/12/2008	Informations 31/12/2007
Effectif moyen	288	285
- Dont employés	52	57
- Dont gradés	163	153
- Dont cadres	73	75

V.- Rapport du commissaire au comptes

En exécution de notre mission générale, nous avons procédé au contrôle et à l'analyse des travaux qui ont permis l'élaboration des comptes regroupés entre :

- . La Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane,
- . La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane,
- . Le Crédit Mutuel Fort de France Centre,
- . La Coopérative de Crédit du Nord,
- . La Coopérative Ouvrière de Crédit,
- . Le Crédit Social,
- . Le Crédit Artisanal,
- . Le Crédit Mutuel Nord Atlantique,
- . Le Crédit Populaire Guyanais,
- . Le Crédit Mutuel Place d'Armes,
- . Le Crédit Mutuel Schoelcher,
- . Le Crédit Mutuel Acajou,
- . Le Crédit Mutuel du Marin,
- . Le Crédit Mutuel de Didier,
- . Le Crédit Mutuel de Rivière-Salée,
- . Le Crédit Mutuel du Robert,
- . Le Crédit Mutuel Enseignant,
- . Le Crédit Mutuel du François,
- . Le Crédit Mutuel de Saint Martin,
- . Le Crédit Mutuel de la Jaille,
- . Le Crédit Mutuel du Gosier

Les comptes globalisés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes globalisés et le résultat de l'ensemble

Nous avons procédé à l'examen des comptes de la Fédération Antilles Guyane et à ceux de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Antilles Guyane. Ceux-ci ont été agrégés avec ceux des dix neuf (19) caisses locales antillaises et guyanaises après élimination de tous les comptes à caractère réciproque, y compris les participations financières.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes globalisés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Conformément à la réglementation en vigueur, les comptes annuels doivent comporter, outre le bilan et le compte de résultat, une annexe dont l'objectif est de mettre en évidence les éléments pouvant influencer le jugement que les destinataires des comptes annuels peuvent porter sur la situation financière et le résultat de l'exercice.

Nous certifions que les comptes globalisés sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la globalisation.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce, introduites par la loi de Sécurité Financière du 1er août 2003, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes globalisés, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Fort-de-France, le 23 avril 2009
Le Commissaire aux Comptes,
Monique CONFIANT

VI.- Rapport de gestion

En application du règlement n°94.03 du comité de la réglementation bancaire et financière, le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège de la fédération sise rue du Professeur Raymond Garcin, 97200 Fort de France.

0904321